

Sauf mention contraire, le remboursement est exprimé en % du remboursement net de la Sécurité Sociale et les forfaits sont exprimés en euros et se limite à la dépense engagée. Contrat non responsable.

PRESTATIONS	Remboursement Mutuelle + Sécurité Sociale
Frais de séjour Ticket modérateur (facture AMC + bulletin de sortie)	100% BRSS
Honoraires conventionnés (dépassements d'honoraires) (facture AMC + bulletin de sortie) Anesthésie	100% BR + 120% BR limité à 200,00 €* par an
Actes de radiologie, analyses et auxiliaires médicaux réalisés dans le cadre de votre hospitalisation, (Hors Soins Externes) (facture AMC + bulletin de sortie)	100% BRSS
Franchise (Actes médicaux, chirurgicaux dont le tarif est supérieur à 120 € ou un K > 50) (facture AMC + bulletin de sortie)	Frais réels
Forfait journalier Médicale ou Chirurgicale illimité (facture AMC + bulletin de sortie)	Frais réels
Forfait journalier psychiatrie illimité (facture AMC + bulletin de sortie)	Frais réels
Chambre Particulière (médecine, chirurgie, psychiatrie) limités à 30 jours par an* (facture AMC + bulletin de sortie)	60,00 € par jour
Frais d'accompagnement d'un enfant ou d'un conjoint limités à 30 jours par an* (facture + bulletin d'hospitalisation)	20,00 € par jour
Frais de télévision 30 jours par hospitalisation (facture + bulletin d'hospitalisation dans les 10 jours après la sortie)	Frais réels
Transport ambulance et VSL : facture	100% BRSS
Assistance à domicile :(IMA) TEL 05.49.34.82.07	OUI

Les remboursements des Frais de santé sont dans la limite des dépenses engagées.

Les majorations et/ou les dépassements d'honoraires liés au non-respect du parcours de soins ne sont pas remboursés par la Mutuelle.

COTISATION 2018 par personne	GARANTIE PRIMO H
moins de 26 ans	4,88 €
26 à 39 ans	7,11 €
40 à 59 ans	10,39 €
60 à 69 ans	14,31 €
70 à 79 ans	16,04 €
plus de 80 ans	16,79 €